

Le Journal de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles



l'intercommunalité à l'échelle de son territoire

N°10 juillet 2014

Aurille - Les Baux de Provence - Eygalières - Fontvieille - Mas Blanc des Alpilles
Maussane les Alpilles - Mouriès - Paradou - Saint-Étienne du Grès - Saint-Rémy-de-Provence



Le nouveau Conseil communautaire est en place



La CCVBA l'intercommunalité à l'échelle de son territoire

Photo: Service Communication Marie de Saint-Rémy-de-Provence



Si les élections municipales de mars 2014 se conjuguent aujourd'hui au passé, l'avenir de notre territoire Alpilles et le fonctionnement politique de votre Communauté de communes se déclinent eux au présent et s'envisagent bien évidemment au futur.

Depuis le 17 avril dernier, le nouveau Conseil communautaire s'est mis au travail sans délai

dans un profond respect démocratique. En effet, depuis cette date, le nouveau fonctionnement de notre assemblée fait que la pluralité politique des administrés de notre territoire y est représentée via le positionnement des 40 conseillers communautaires. L'expression de la démocratie locale y trouve, ainsi, un terrain tout à fait propice pour gérer au mieux un développement concerté de notre merveilleux territoire Vallée des Baux-Alpilles. Le dialogue est ouvert.

En ma qualité de Président de la CCVBA, je tiens à remercier les élus qui m'ont accordé une nouvelle fois leur totale confiance. Je suis sensible à cette marque de reconnaissance. A mon tour, je tiens à rendre hommage aux élus qui, ces dernières années, ont contribué à ce que notre Communauté de communes poursuive son travail collectif, et à ceux qui aujourd'hui sont en responsabilité.

Tous regroupés dans le but unique de porter communément des projets structurants pour notre territoire, tout en gardant à l'esprit l'indispensable notion de sauvegarde de notre patrimoine environnemental, nous, élus de la CCVBA, devons être perspicaces et déterminés dans nos choix.

Nous devons également être particulièrement vigilants aux projets de réformes initiés par l'État, et notamment ceux touchant directement notre territoire, afin d'apporter des réponses au plus près des attentes des administrés de la CCVBA.

Cette posture est notre ligne directrice pour les six prochaines années.

Hervé Chérubini
Président de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles



40 conseillers communautaires de notre territoire rassemblés pour travailler pour les Alpilles

Depuis 2001, et pour la troisième fois consécutive en 13 ans de vie intercommunale, le 17 avril 2014 (à la suite des dernières élections municipales), les 40 conseillers communautaires ont été installés dans leurs fonctions représentant ainsi les communes d'Aureille, les Baux de Provence, d'Eygalières, de Fontvieille, de Mas Blanc-des-Alpilles, de Maussane les Alpilles, de Mouriès, du Paradou, de Saint-Étienne du Grès et de Saint-Rémy de Provence avec comme objectif de mettre en œuvre les compétences inscrites dans les statuts de la **CCVBA**. Explications...

Agir sur les territoires de plusieurs communes partageant un projet de développement, mettre en commun moyens et ressources nécessaires à la réalisation d'objectifs définis, voilà comment peut se résumer dans ses grandes lignes l'engagement communautaire.

Aujourd'hui, plus de 90 % des communes françaises sont intercommunalisées. Ce mode de fonctionnement de la gestion publique permet de pallier les faiblesses en ressources d'ordre : technique, économique ou humaine comme cela peut être le cas pour des «petites communes» de l'échelle de celles de la **CCVBA**.

Doter la **CCVBA** de compétences spécifiques permet d'apporter un complément de réponse aux besoins exprimés par les habitants.

Parmi les objectifs que s'est fixés la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, la mise en place de nouvelles compétences fait partie des priorités de l'actuelle mandature. Il en va de sa pérennité et de sa reconnaissance par les services de l'État.

Les compétences de la **CCVBA**

Aménagement de l'espace local

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT).
- Voirie et éclairage public des zones d'activité.
- Borne de recharges électriques.
- Fourrière animale.

Protection de l'espace local

- Gestion des déchets.
- Prévention et sensibilisation au respect de l'environnement.
- Préservation du milieu naturel.

Développement local

- Politique foncière économique : aménagement, création, gestion, entretien et promotion des zones d'activité et immobiliers d'entreprises.
- Développement économique : prospection de nouvelles entreprises, développement de filières, animation et promotion du territoire, réseau numérique très haut débit, mobilité.
- Projets économico-culturels.
- Politique foncière agricole.





Vos conseillers communautaires 2014-2020



Hervé Chérubini
Président

Maire de Saint-Rémy
de Provence

Conseiller général

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles est composée de 10 communes pour une population de 28.412 habitants.

La **CCVBA** regroupe 40 conseillers communautaires des communes d'Aureille, des Baux de Provence, d'Eygalières, de Fontvieille, de Mas-Blanc des Alpilles, de Maussane les Alpilles, de Mouriès, du Paradou, de Saint-Étienne du Grès et de Saint-Rémy-de-Provence



Jack Sautel
1^{er} Vice-président

Maire de Maussane
les Alpilles



Guy Frustié
2^{ème} Vice-président

Maire de Fontvieille



Alice Roggiero
3^{ème} Vice-présidente

Maire de Mouriès



Jean Mangion
4^{ème} Vice-président

Maire de Saint
Étienne du Grès



René Fontès
5^{ème} Vice-président

Maire d'Eygalières



Pascale Licari
6^{ème} Vice-présidente

Maire du Paradou



Régis Gatti
7^{ème} Vice-président

Maire d'Aureille



Laurent Geslin
8^{ème} Vice-président

Maire de Mas Blanc
des Alpilles



Michel Fenard
9^{ème} Vice-président

Maire des Baux
de Provence



Yves Faverjon
10^{ème} Vice-président

1^{er} adjoint au Maire
de Saint-Rémy-de-Pce

Réunions du Conseil communautaire

Ces réunions sont publiques. L'ordre du jour de celles-ci fait l'objet d'un affichage au siège de la **CCVBA** et dans les 10 mairies du territoire. Elles sont également annoncées par voie de presse et sur le site Internet de la **CCVBA**.



Nadia Abidi
Saint-Rémy-de Provence



Pascale Albertos
Fontvieille



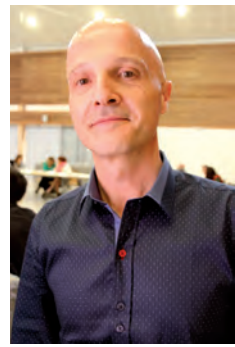
Danièle Aoun
Saint-Rémy-de-Provence



Gilles Basso
Mouriès



Nelly Berthon
Saint-Rémy-de-Provence



Patrice Blanc
Mouriès



Michel Bonet
Saint-Rémy de Provence



Maryse Bony
Mouriès



Christian Bonnaud
Les Baux de Provence



Marie-Pierre Callet
Maussane les Alpilles



Michel Cavignaux
Mouriès



Pascal Delon
Fontvieille



Christine
Garcin-Gourillon
Maussane les Alpilles



Gérard Garnier
Fontvieille



Jacques Guénot
Saint-Rémy-de-Provence



Stéphan Guignard
Saint-Rémy-de-Provence



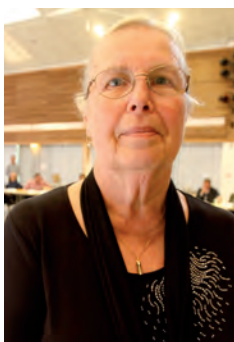
Pierre Guillot
Saint-Rémy-de-Provence



Françoise Jodar
Saint-Rémy-de-Provence



Patricia Lauby
Saint-Rémy-de-Provence



Chantal Lemoigne
Mouriès



Henri Milan
Saint-Rémy-de-Provence



Aline Pelissier
Eygalières



Gisèle Perrot-Ravez
Saint-Rémy-de-Provence



Inès Prieur
de la Comble
Saint-Étienne du Grès



Anne Sourdon
Fontvieille



Christian Vallat
Saint-Étienne du Grès



Benoit Vennin
Le Paradou



Jean-Louis Villermy
Mas Blanc des Alpilles



Bernard Wibaux
Eygalières



Le fonctionnement de la CCVBA

Le Président, Hervé Chérubini coordonne les commissions thématiques, le Bureau communautaire et le Conseil communautaire selon une méthode de travail bien établie en vue de mettre en œuvre des projets conduits dans l'intérêt général des habitants de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles

Les commissions ont pour objet de travailler sur les domaines qui leurs sont attribués (voir ci-dessous) afin de proposer des projets au Bureau communautaire. Celui-ci les étudie et élabore avec le Président l'ordre du jour des conseils communautaires. Par la suite, le Conseil communautaire délibère sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour et définit les actions à mettre en œuvre en fonction de ses décisions. Pour cela, il vote le budget et crée les emplois nécessaires à la mise en œuvre de la politique votée par les 40 conseillers

communautaires. Le Président est l'organe exécutif de la CCVBA. Il convoque les élus aux réunions du Conseil communautaire et du Bureau et préside les séances : il dirige les débats et contrôle les votes. Le Président prépare et exécute les délibérations du Conseil communautaire et les décisions du Bureau. Lors de chaque réunion du Conseil communautaire, il rend compte des travaux du Bureau. Le Président représente la Communauté de communes dans tous les actes de la gestion et nomme aux emplois créés par le Conseil communautaire.

Le Bureau de la CCVBA

Membres : Hervé Chérubini. Jack Sautel. Guy Frustié. Alice Roggiero. Jean Mangion. René Fontès. Pascale Licari. Régis Gatti. Laurent Geslin. Michel Fenard. Yves Faverjon.

Le Bureau participe avec le Président et sous sa direction à l'administration et au fonctionnement de la Communauté de communes. Il permet de faire le lien entre la CCVBA et ses communes membres. Hervé Chérubini est Président de droit de toutes les commissions thématiques.



Commission administration générale

Compétences : Finances. Budgets. Ressources humaines.

Membres : Jack Sautel (Vice-président de commission). René Fontès. Michel Fenard. Benoit Vennin. Yves Faverjon. Michel Cavignaux. Régis Gatti. Nelly Berthon. Marie-Pierre Callet. Henri Milan.

Commission communication

Compétences : Communication externe (actions favorisant la connaissance des habitants et entreprises du territoire des Alpilles). Communication interne (infos aux communes). Bulletins communautaires. Site internet.

Membres : Guy Frustié (Vice-président de commission). Jean-Louis Villermy. Aline Pélissier. Françoise Jodar. Michel Bonet. Patrice Blanc. Jean Mangion. Christine Garcin-Gourillon. Henri Milan. Christian Vallat.



Commission schéma de mutualisation et services communs

Compétences : Préparation du schéma de mutualisation. Étude d'opportunité, de faisabilité et mise en œuvre de la création de services communs.

Membres : Michel Fenard (Vice-président de commission). Nelly Berthon. Gisèle Perrot-Ravez. Jack Sautel. Pascale Licari. Pascal Delon. Régis Gatti. Laurent Geslin. Gilles Basso. Marie-Pierre Callet.





Commission protection de l'espace local

Compétences : Gestion des déchets. Prévention et sensibilisation au respect de l'environnement. Préservation du milieu naturel (pollution, bruit...)

Membres : Régis Gatti (Vice-président de commission). Gisèle Perrot-Ravez. Pascal Delon. Stéphan Guignard. Aline Pélissier. Benoit Vennin. Inès Prieur de la Comble. Christian Bonnaud. Gilles Basso. Marie-Pierre Callet.



Commission aménagement de l'espace local

Compétences : Schéma de cohérence territoriale (SCOT). Voirie. Éclairage public. Équipements et bâtiments communautaires. Travaux. Bornes de recharge électrique.

Membres : Laurent Geslin (Vice-président de commission). René Fontès. Guy Frustié. Alice Roggiero. Jacques Guénot. Stéphan Guignard. Bernard Wibaux. Maryse Boni. Christian Vallat. Pierre Guillot.



Commission développement local

Compétences : Politique foncière économique (Zones d'activités et bâtiments d'entreprises). Développement économique (nouvelles entreprises, développement de filières, animation et promotion du territoire, réseau numérique très haut débit, mobilité, schéma de développement économique). Politique de l'emploi. Agriculture. Tourisme.

Membres : Yves Faverjon (Vice-président de commission). Pascale Licari. Michel Fenard. Alice Roggiero. Jean-Louis Villermy. Christine Garcin-Gourillon. Bernard Wibaux. Nadia Abidi. Marie-Pierre Callet. Gérard Garnier.



Commission économique-culturelle

Compétences : Suivi du projet Van Gogh et de son déploiement aux autres artistes inspirés par les Alpilles. Projets pédagogiques. Mise en relation des politiques culturelles des communes.

Membres : Jean Mangion (Vice-président de commission). Laurent Geslin. Anne Sourdon. Aline Pélissier. Patricia Laubry. Patrice Blanc. Françoise Jodar. Nelly Berthon. Henri Milan. Gérard Garnier.





Des finances saines pour de nouveaux investissements sur le territoire

Tout comme en 2013, aucune augmentation des taux d'imposition n'a été votée en 2014, et ce, conformément au débat d'orientation budgétaire du 10 mars dernier. Le budget primitif 2014 se monte à un total de 14.647.582,57 € répartis entre investissement et fonctionnement

En dépenses d'investissement : 2.704.400 €

En 2014, les efforts en matière d'investissement vont se porter essentiellement sur les opérations suivantes :

- Le Centre d'enfouissement technique de Maussane/Le Paradou : 915.100 €
- Siège CCVBA à Maussane les Alpilles : 27.300 € en vue de changer les logiciels de comptabilité, de paie, de marchés publics et d'acquérir du matériel informatique et du mobilier.
- Voirie d'intérêt communautaire : 373.500 €
- Éclairage public d'intérêt communautaire : 51.000 €
- Acquisitions foncières : 170.000 €
- Licence supplémentaire pour le logiciel du service commun d'instruction des permis de construire : 3.000 €
- Composteurs individuels et bornes à vêtements pour les déchèteries communautaires : 27.000 €
- Aire de lavage communautaire : 109.400 €
- Déchèterie de Saint-Étienne du Grès : 159.000 €
- Parcours numérique Vincent Van Gogh : 149.500 €
- Étude de faisabilité ayant trait à la création d'une pépinière d'entreprises pour la commune de Mouriers : 22.000 €
- Subvention versée à une association qui investit sur le territoire communautaire : 16.390 € (voir article en page 14).

Les deux opérations ci-après ont débuté en 2013 et font l'objet de reliquats de crédits en 2014 :

- Assainissement de la fourrière animale intercommunale : 108.600 €
- Déchèterie mobile de la CCVBA : 217.300 €

Le résultat d'investissement 2013 reporté en 2014 est de 256.564 €.

En recettes d'investissement : 2.704.400 €

Les recettes d'investissement 2014 sont les suivantes :

- Nouvelles subventions du Conseil général : 205.530 €
- Subvention du Parc naturel régional du Vexin français (Projet Van Gogh) : 5.000 €
- Fonds de compensation de la TVA : 31.624 €
- Affectation du résultat 2013 : 1.086.264 €
- Remboursement de l'avance du budget annexe extension ZA Saint-Rémy de Provence : 78.100 €
- Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement : 635.500 €
- Amortissements des biens : 269.432 €
- Restes à réaliser en recettes de 2013 : 392.950 €

En 2014, il n'est pas prévu d'emprunt pour financer la section d'investissement du budget général de la CCVBA.

RÉGIME FISCAL

Le régime fiscal de la CCVBA est celui de la fiscalité professionnelle unique telle que prévue par le Code général des impôts. Il s'agit de la contribution économique territoriale (CET) dont les deux composantes sont la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Le taux de CFE est décidé par le Conseil communautaire (24 %) alors que le taux de CVAE est décidé par l'État.

La CCVBA perçoit aussi une partie de la taxe d'habitation (9,97%) et de la taxe sur les propriétés non bâties (2,13%). Il est à noter que la taxe sur les propriétés foncières bâties est de 0%. En dehors des recettes fiscales, la CCVBA perçoit d'autres recettes et notamment : les dotations de fonctionnement de l'État, les revenus des biens de la CCVBA, les contributions correspondant aux différents services assurés par la CCVBA mais aussi les subventions d'investissement de l'Union Européenne, de l'État, de la Région et du Département.

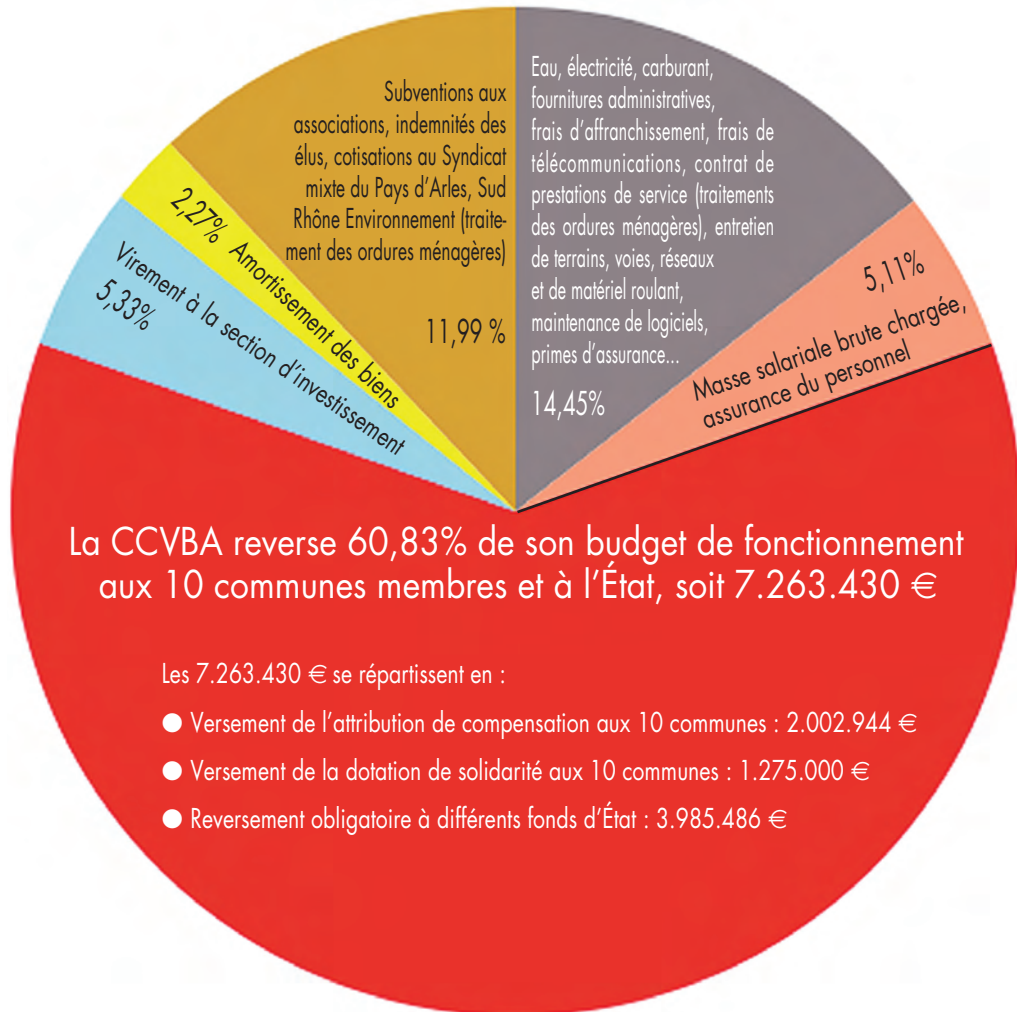
En dépenses de fonctionnement : 11.943.182 €

- Charges à caractère général : 1.725.830 €
(dont 1.100.000 € de traitement des ordures ménagères).
- Charges de personnel : 609.790 €
- Atténuations de produits : 7.263.430 €
- Virement à la section d'investissement : 635.500 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections : 269.432 €
- Autres charges de gestion courante : 1.432.266 €
(dont 1.100.000 € de traitement des ordures ménagères).
- Charges exceptionnelles : 100 €

En recettes de fonctionnement : 11.943.182 €

- Produits des services et du domaine : 78.000 €
- Fiscalité locale : 9.208.913 €
- Dotations et participations : 2.203.222 €
- Autres recettes : 51.163 €
- Résultat de fonctionnement 2013 reporté : 401.884 €

Le détail des dépenses de fonctionnement



LA CCVBA N'AUGMENTE PAS SES TAUX D'IMPOSITION MALGRÉ UNE HAUSSE DES DÉPENSES LIÉES A SON ACTIVITÉ

En effet, comme en 2013, aucune augmentation des taux d'imposition n'a été votée en 2014, et ce, conformément au débat d'orientation budgétaire du 10 mars 2014. Le maintien des taux de fiscalité relève d'une décision politique difficile dans la mesure où cette année la Cotisation foncière des entreprises (CFE) a connu une baisse notable d'un montant de 141.223 € mais compensée qu'en partie par l'augmentation du produit de la taxe d'habitation (TH) de 112.190 €.

BAISSE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Les dotations de l'État sont également en baisse de 39.652 € par rapport à 2013. Cette baisse est compensée par la progression et la qualité du tri sélectif du territoire de la CCVBA qui va percevoir une recette «incitation qualité et performance» de la part du Syndicat Sud Rhône Environnement ainsi que des soutiens de la société Éco-emballages.

4 BUDGETS ANNEXES POUR LES ZONES D'ACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Il s'agit des extensions de la ZA de Saint-Rémy-de-Provence (Massane 2 et Massane 3), de la ZA d'Eygalières, de la ZA de Saint-Étienne du Grès et de la ZA de La Massane 4 à Saint-Rémy-de-Provence. Ces budgets sont reconduits en fonction de l'avancement des travaux de chaque zone

- En 2014, le budget annexe extension de la ZA de Saint Rémy de Provence devrait commencer à rembourser l'avance faite par le budget général de la CCVBA à hauteur de 78.100 €. Cette avance a permis d'éviter à la CCVBA de contracter un emprunt générateur de remboursements d'intérêts auprès d'une banque. Ce remboursement de 78.100 € pourra être revu à la hausse en fonction des ventes de terrains situés sur la ZA de La Massane 2.
- Les travaux relatifs à l'extension de la ZA d'Eygalières ont été lancés en mars dernier. Une fois les lots vendus, ce budget annexe remboursera l'avance faite par le budget général de la CCVBA. (Voir notre article en page 10).
- L'aménagement de la ZA de Saint-Étienne du Grès est étudié par les services de l'État.
- Un emprunt d'un montant de 1.250 000 € a été contracté fin 2013 en recettes du budget annexe ZA de La Massane 4 en vue d'acquiescer les parcelles et de financer une partie des travaux. Celui-ci a une durée de trois ans et il est remboursable à tout moment sans pénalité. Le marché public de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la ZA de La Massane 4 a été lancé en début d'année.



2014 : une nouvelle année de chantiers pour continuer à soutenir l'activité économique



CAUE 13
Photos : CCVBA

EYGALIÈRES

Tous les terrains de la zone d'activité Les Grandes Terres ont trouvé acquéreurs

A la suite de l'appel d'offre lancé fin 2013, les travaux de viabilisation de la zone d'activité Les Grandes Terres à Eygalières ont démarré en mars 2014. En concertation avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Bouches-du-Rhône (CAUE 13) et les futures entreprises attributaires de lots, il a été décidé de réaliser une extension de qualité. En effet, les parcelles sont harmonisées et comportent un mur de façade en pierre de Fontvieille dans lequel seront intégrés les boîtes aux lettres et les coffrets électriques. Ce mur maçonné s'accompagne de portails coulissants de couleur anthracite et

permet le traitement homogène des deux parcelles aménagées en apportant une identité forte à ce projet. Cette opération qui représente un montant global de 560.000 € HT, sera terminée prévisionnellement en septembre 2014.

Les futurs acquéreurs ont été informés de l'avancement des travaux lors d'une réunion d'information mi-mai. Toutes les parcelles ont été attribuées. Particularité de cette zone, les logements constructibles sur ces parcelles sont limités à 60m² afin de préserver le caractère économique de la zone.

La phase 4 de la Massane porte sur 40.000 m² destinés au développement de trois sociétés

Après la définition globale du programme avec le soutien technique du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Bouches-du-Rhône (CAUE 13) et selon les besoins exprimés par les entreprises concernées, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué lors du Conseil communautaire du 14 mai à un groupement du bureau d'études S-Lab et de l'architecte Horizons Paysages (Marseille). En concertation

avec le CAUE, l'aménagement de la Massane 4 permettra l'installation de trois entreprises sur des parcelles d'environ 13.000 m². Les études à réaliser devront tenir compte de forts enjeux sur cette zone : allotir en optimisant le foncier en adéquation avec les contraintes d'urbanisme et hydrauliques.

De plus, la viabilisation des terrains doit répondre aux exigences des futurs acquéreurs en intégrant un volet paysager en cohérence avec les Alpilles.

Celle-ci doit aussi permettre un accès adapté aux parcelles en sécurisant les entrées et en fluidifiant la circulation des véhicules légers et des poids-lourds.

La phase d'étude se déroulera tout au long de cette année 2014 pour des travaux courant 2015.



de travaux réceptionnés selon les attentes des élus

Les programmes de travaux de raccordement de la fourrière animale aux Baux de Provence ainsi que ceux de l'aire de lavage de la déchèterie intercommunale Maussane les Alpilles/Le Paradou ont été réceptionnés conformément aux attentes et réglementations en vigueur

Subventionnés par le Conseil Général 13, les travaux de raccordement de la fourrière animale (photo 1) au réseau d'assainissement des Baux de Provence se sont déroulés de novembre 2013 à avril dernier. Pour un montant de 216.000 € TTC, la fourrière animale est désormais raccordée au réseau collectif. La mise en œuvre d'un prétraitement des eaux usées au moyen d'un tamis élévateur permet de filtrer les eaux rejetées récupérant les poils des animaux avant leur intégration dans le réseau.

Les travaux de raccordement de l'aire de lavage (photo 2) se sont déroulés de février 2014 à mai 2014. Cette opération d'un montant de 92.212 € TTC, a permis de raccorder également l'aire de lavage au réseau d'assainissement de Maussane les Alpilles. La mise en place d'un déboureur-déshuileur ainsi qu'une cuve tampon permet de filtrer les eaux rejetées et d'intervenir en cas de pollution accidentelle.





La déchèterie mobile fait du propre dans les communes

Depuis le mois de février, la CCVBA a mis en place ce nouveau service gratuit à destination des particuliers du territoire. Ce bulletin en précise le principe de fonctionnement

Pour y accéder il est bon de connaître quelques règles d'approche. Avec votre véhicule, vous empruntez la rampe d'accès puis vous vous arrêtez sur la plate-forme à l'emplacement indiqué. Comme dans les déchèteries fixes, un gardien est présent et vous guide pour déposer vos différents types de déchets dans les bennes appropriées (voir les pictogrammes ci-dessous).

Les types de déchets acceptés par la déchèterie mobile



La déchèterie mobile ne peut accueillir qu'un seul véhicule à la fois sur sa plate-forme. L'accès à ce service est refusé aux professionnels, seuls les particuliers peuvent l'utiliser gratuitement.



Matériel acquis avec la participation du CG 13



Planning 2014

Le service de déchèterie mobile ne fonctionne pas les jours fériés exemple

| | | | | |
|----|---|---|--|----|
| | | | | 1 |
| | 7 | 8 | | |
| 14 | | | | 15 |
| | | | | 21 |
| | | | | 22 |

juillet

| | | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|---|
| | | | | | | | |
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | |
| 28 | 29 | 30 | 31 | | | | |

août

| | | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|---|
| | | | | | | | |
| | | | | | 1 | 2 | 3 |
| 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | |

septembre

| | | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|--|
| | | | | | | | |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | |
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | |
| 29 | 30 | | | | | | |

octobre

| | | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|--|
| | | | | | | | |
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
| 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | |
| 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | | | |

novembre

| | | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|---|
| | | | | | | | |
| | | | | | | 1 | 2 |
| 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | |

décembre

| | | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|--|
| | | | | | | | |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | |
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | |
| 29 | 30 | 31 | | | | | |

Aureille : 1er samedi et 3ème mercredi de 10 heures à 14 heures

Fontvieille : 2ème samedi et 4ème mercredi de 10 heures à 14 heures

Mouriès : 1er mercredi et 3ème samedi de 10 heures à 14 heures

Mas Blanc : 2ème mercredi et 4ème jeudi de 10 heures à 14 heures

Eygalières : 1er et 3ème jeudi de 10 heures à 14 heures

Maussane : 2ème jeudi de 10 heures à 14 heures

Tri des déchets : les scolaires sont de très bons élèves

Dans l'éducation à la protection de l'environnement, la **CCVBA** joue un rôle fondamental avec des missions effectuées en milieu scolaire

Sur le fonctionnement de la déchèterie mobile les enfants peuvent faire la leçon. Extraits choisis de la classe de CE1 de l'école élémentaire de Mouriès.

«Le responsable est venu avec un gros camion. Il travaille tout seul. Il a installé une grosse remorque sur laquelle les voitures peuvent monter. Autour, il a placé des gros conteneurs dans lesquels on peut jeter : • Les déchets verts (herbes coupée, branches, feuilles). • Les encombrants (machines cassées, pots cassés, polystyrène, vieux objets...) • les cartons. • les métaux.»



«Nous avons tous jeté un déchet que Nathalie nous avait préparé. Quand on jette des déchets lourds ou métalliques, on entend un grand «Boum !»



«Nous avons vu quelques voitures monter sur la remorque et les personnes jeter des déchets. Nathalie nous a présenté le fonctionnement de la déchèterie.»

«On peut aussi jeter du verre et du papier, car il y a des conteneurs bleus et verts juste à côté.»

«Nathalie est venue à Mouriès avec une petite voiture électrique. Elle n'utilise pas d'essence.»

«Quand il doit repartir, le conducteur utilise un gros

En ateliers scolaires... Nathalie Manceron, conseillère du tri, a mis en place des ateliers sur le tri des déchets (sacs jaunes) dans les écoles des communes. Ce programme de sensibilisation et d'éveil à la protection de l'environnement se décline en trois ateliers permanents : • les matières • les poubelles pédagogiques et • la longue vie des déchets.

Pour mettre en application ces conseils enseignés aux scolaires plusieurs ateliers d'arts plastiques ont été mis également en place avec comme thèmes : le cadeau de la fête des mères, le cadeau de la fête des pères, le caramantran, les tableaux des matières, l'affiche du tri de l'école... Au mois de juin certaines écoles ont exposé ces réalisations.



La CCVBA lance une opération de composteurs individuels

Lors du Conseil communautaire du 10 mars, les élus ont voté à l'unanimité un programme de mise à disposition de composteurs individuels en bois (label PEFC) pour les habitants du territoire de la **CCVBA**. La Commission d'appel d'offres a retenu la société Plastic Omnium Systèmes urbains SA (Lyon) pour les composteurs et la société Quadrie pour les accessoires.

La mise à disposition de ces composteurs aux habitants du territoire sera accompagnée de bio-seaux et de mini-fourches afin d'en faciliter l'utilisation.

Pour acquérir ce matériel, une contrepartie financière de 15 € est demandée pour ceux d'une capacité de 400 litres et de 30 € pour ceux de 600 litres.

Dans un second temps, cette prestation est prévue pour être étendue aux restaurateurs du territoire.



Nous reviendrons plus en détail sur cette opération dans une prochaine édition.

Uniquement pour les habitants du territoire

Cette opération est réservée aux habitants du territoire de la **CCVBA**. Un justificatif sera demandé lors de l'attribution du composteur. Notre conseillère du tri, Nathalie Manceron, sensibilisera la population sur le tri et la mise en œuvre d'un compostage efficace à chaque remise de composteur.

Nathalie Manceron interviendra durant le mois de septembre sur les marchés hebdomadaires du territoire.



LES BAUX DE PROVENCE

La CCVBA subventionne la réalisation d'un Pôle qualité des produits de la Vallée des Baux de Provence

Le Syndicat interprofessionnel de l'olive de la Vallée des Baux de Provence (SIOVB) a sollicité le soutien financier de la CCVBA pour la réalisation d'un pôle qualité des produits de la Vallée des Baux de Provence. Le Conseil communautaire du 25 juin qui s'est tenu à Fontvieille a accordé 4.000 € d'aide au fonctionnement de cette association et 16.390 € d'aide à l'investissement dans la construction de ce Pôle qualité.



Photo : CCVBA

La concrétisation de ce projet, qui comprend plusieurs axes, permettra notamment de réaliser une salle d'analyses sensorielles destinée à améliorer le contrôle interne organoleptique des signes de qualité locaux. Au-delà du contrôle du produit fini, un tel lieu vise à favoriser les échanges interfiliales des Alpilles où grandira une valorisation globale et cohérente des produits locaux de qualité. Enfin, ce projet a une vocation pédagogique, à travers la mise à disposition d'installations pour les écoles des communes des Alpilles et les étudiants du certificat de spécialisation oléiculture du CFPPA de Saint Rémy de Provence.

SAINT RÉMY DE PROVENCE

L'Éveil des papilles a du talent

Fabien Cancelier, 36 ans, chef de l'Éveil des papilles en cours d'installation à Saint-Rémy-de-Provence a remporté la 3^{ème} place de l'International Catering Cup 2015, organisée par la Confédération nationale des charcutiers traiteurs et traiteurs. «Par leur conduite exemplaire, leur interprétation audacieuse, leur expertise technique, la cohésion d'équipe, ces hommes ont honoré la profession», s'exprime Joël Mauvigney, Président fondateur de l'International Catering Cup. Symbole de qualité et d'exigence, un jury d'exception composé de 8 jurés, a encadré et accompagné ces 6 équipes. «Cette année, le niveau de la compétition était encore plus élevé qu'auparavant. Sa dimension internationale en fait un concours très prisé qui attire des candidats toujours plus nombreux» selon Christophe Tourneux, Président du jury. L'Éveil des papilles, membre actif du Conservatoire Grand Sud des cuisines de terroir, que soutient la CCI du Pays d'Arles depuis de très nombreuses années, se positionne ainsi comme une entreprise qui a l'ambition gagnante de la qualité et de l'authenticité.



Photo : CCIT du Pays d'Arles

La CCVBA partenaire de la plate-forme web «Provence Pays d'Arles»

Partenaire de la plate-forme web «Provence Pays d'Arles» qui propose un ensemble d'informations et de services autour du tourisme en Pays d'Arles, la CCVBA participe à hauteur de 11.216 € en 2014 pour le bon fonctionnement de cette adresse (www.provence-pays-arles.com/fr) dont les consultations vont grandissantes sur la toile.



VIE ASSOCIATIVE

Les subventions de fonctionnement 2014 votées par le Conseil communautaire

- Jeunes agriculteurs des Bouches-du-Rhône 3.000 €
- Mouliniers de la Vallée des Baux 20.000 €
- Procames 1.000 €
- Les foulées de l'olivier 1.000 €
- SIOVB. 4.000 €
- Association Initiatives Pays d'Arles 12.750 €
- Association pour le développement et l'emploi agricole et rural (ADEAR) 3.000 €
- Transports mobilité service (TMS) 5.000 €
- Service de remplacement agricole 1.200 €
- Solidarité paysan Provence-Alpes 2.000 €
- Congrès annuel de la fédération française de course camarguaise 5.000 €.





Avec l'association Initiatives Pays d'Arles la CCVBA contribue à l'installation de commerce de proximité

Nadine Viviani a repris le fonds de commerce du Relais Gourmand à Mas Blanc des Alpilles avec l'appui de l'association Initiative Pays d'Arles et de la CCVBA. Nadine Viviani a bénéficié ainsi, d'un accompagnement technique ainsi que d'un soutien financier sous la forme d'un prêt d'honneur à taux 0 % de 7.500 €. Une bonne adresse de proximité et de qualité pour les habitants de la CCVBA.



VITICULTURE

La CCVBA acteur dans la lutte contre flavescence dorée



Le Parc naturel régional des Alpilles (PNRA) a engagé une action de proximité et de solidarité avec les viticulteurs très durement touchés par cette terrible maladie de la vigne. Il faut savoir que le territoire Alpilles est le plus impacté du département des Bouches-du-Rhône avec une infection présente depuis 2013. Lors du Conseil communautaire du 25 juin dernier à Fontvieille, la CCVBA s'est prononcée pour des aides financières exceptionnelles en faveur des plans d'interventions du Parc naturel régional des Alpilles (19.700 €) et du Syndicat des vignerons des Baux de Provence (6.000 €). Avec ces deux subventions, la CCVBA marque son soutien aux viticulteurs du territoire contre ce véritable fléau écologique et économique.

Les conséquences de la maladie

Les conséquences de cette maladie sont dramatiques puisqu'elles conduisent à la mort inéluctable des pieds infectés. La flavescence dorée représente une perte économique totale pour les viticulteurs.

Mairie d'Aureille

Rue Mistral 13930 Aureille

☎ 04 90 59 92 01 Fax 04 90 59 93 80

contact@mairie-aureille.fr

www.aureille.fr

Mairie des Baux de Provence

Grand-Rue 13520 Les Baux de Provence

☎ 04 90 54 34 03 Fax 04 90 54 49 23

mairie@lesbauxdeprovence.com

www.lesbauxdeprovence.com

Mairie d'Eygalières

Place Marcel Bonein 13810 Eygalières

☎ 04 90 95 91 01 Fax 04 90 95 96 40

mairie.eygalieres@wanadoo.fr

www.mairie-eygalieres.fr

Mairie de Fontvieille

8, rue Marcel Honorat 13990 Fontvieille

☎ 04 90 54 79 02

Fax 04 90 54 64 87

mairie@fontvieille.fr

www.fontvieille-provence.com

Mairie de Mas-Blanc des Alpilles

Place Pierre Limberton 13103 Mas Blanc des Alpilles

☎ 04 90 49 07 98 Fax 04 90 49 08 29

mairie.mba@wanadoo.fr

www.vallee-des-baux-alpilles.fr

Mairie de Maussane les Alpilles

Avenue de la Vallée des Baux 13520 Maussane les Alpilles

☎ 04 90 54 30 06 Fax 04 90 54 36 45

mairie-maussane-les-alpilles@wanadoo.fr

www.maussanelesalpilles.fr

Mairie de Mouries

35, rue Pasteur 13890 Mouries

☎ 04 90 47 50 01 Fax 04 90 47 54 87

contact@mairie-mouries.fr

www.mouries.fr

Mairie du Paradou

Place Charloun Rieu 13520 Le Paradou

☎ 04 90 54 54 01 Fax 04 90 54 54 07

mairie.paradou@wanadoo.fr

Mairie de Saint-Étienne du Grès

Place de la Mairie 13103 Saint-Étienne du Grès

☎ 04 90 49 16 46

Fax 04 90 49 06 28

saint-etienne-du-gres.mairie@wanadoo.fr

www.saintetiennedugres.com

Mairie de Saint-Rémy-de-Provence

Place Jules Pélassier 13210 Saint-Rémy-de-Provence

☎ 04 90 92 08 10 Fax 04 90 92 28 63

contact@mairie-saintremydeprovence.fr

www.mairie-saintremydeprovence.fr

MARCHÉS PUBLICS



[Trouver](#)



Derniers articles

Travaux terminés aux Baux et Maussane les Alpilles

Poste par [admin](#) on juin - 24 - 2014



Les programmes de travaux de raccordement de la fourrière animale aux Baux de Provence ainsi que ceux de l'aire de lavage de la déchèterie intercommunale Maussane les Alpilles/Le Paradou ont été réceptionnés conformément aux attentes et réglementations en vigueur.

Le bulletin de la CCVBA N°10 sera à lire début juillet

Poste par [admin](#) on juin - 24 - 2014



Le prochain bulletin d'information de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles paraîtra dans trois semaines. Il sera également téléchargeable sur ce site.

Conseil communautaire le 25 juin à Fontvieille

Poste par [admin](#) on mai - 22 - 2014



Après Maussane les Alpilles le 17 avril, Eygalières le 14 mai, le prochain conseil communautaire se réunira le mercredi 25 juin (18h30) en séance publique en salle d'honneur de l'hôtel de ville de Fontvieille.

Des ateliers sur le tri des déchets dans les écoles des communes

Poste par [admin](#) on mai - 22 - 2014



Dans l'éducation à la protection de l'environnement, la CCVBA joue un rôle fondamental avec des missions effectuées en

l'info
de notre
territoire
en direct